



Licenciement économique pendant des investissements

Par **Nathe**, le **06/01/2010** à **15:29**

Bonjour,

J'ai été licenciée pour motif économique au mois de juillet pour avoir refusé de diminuer mon temps de travail 16h/semaine au lieu de 26h. à la même période le chiffre d'affaires du bilan était identique à celui de l'année dernière bilan au 31 mars. Mon ex-employeur a-t-il le droit de faire des investissements pour refaire des bureaux au même moment que mon licenciement. Dans cette lettre de licenciement il me parle que la trésorerie est faible. Pendant plusieurs années son compte est débiteur .

de pls comme j'ai accepté la crp il n'a pas respecté le délai de réflexion. il m' a donné 14 jours au lieu de 21 jours. Je perds une semaine de salaire et les Assédics ne veulent pas me payer cette semaine

Aujourd'hui je n'ai été remplacée, c'est son épouse qui vient travailler de temps en temps.

Est-ce que je pourrais prétendre à des indemnités devant les Prud'hommes

Merci de me répondre le plus rapidement possible

Cordialement